

Le vote musulman fait basculer la présidentielle

Article rédigé par VA *Présidentielle*, le 28 avril 2022

Ils sont 85 % d'électeurs musulmans à avoir voté pour Emmanuel Macron au second tour. Le président sortant a largement bénéficié du report de voix des électeurs de Jean-Luc Mélenchon : 69 % des musulmans avaient choisi le candidat insoumis au premier tour. Une hausse de 32 points par rapport à 2017.

Une statistique qui n'est pas anodine. Durant la campagne de l'entre-deux-tours, nombreux ont été les dignitaires musulmans et étrangers à multiplier les gestes de soutien en faveur du président-candidat. Le Collectif des musulmans de France (ex-UOIF), lié aux Frères musulmans, a appelé à faire « barrage à l'extrême droite » pour « les valeurs de la République ». À ce titre, le 19 avril, un iftar (repas de rupture du jeûne pendant le ramadan) a été organisé à la Grande Mosquée de Paris. Objectif : soutenir Emmanuel Macron.

Conscient de l'importance de ce vote confessionnel pour le second tour, Emmanuel Macron avait multiplié, lors de ses déplacements ou allocations télévisées, les appels du pied à tout va. À Strasbourg, il avait félicité une femme qui était voilée et se revendiquait « féministe ». Sur la question de l'interdiction du voile islamique, son discours le soir du débat face à Marine Le Pen se voulait à la fois rassurant pour les musulmans et particulièrement inquiétant concernant un éventuel futur pour la France. « Avec moi, il n'y aura pas d'interdiction », et d'affirmer par la suite : « Vous allez créer la guerre civile si vous faites ça. Je vous le dis en toute sincérité. »

En France, le vote musulman, en raison de la démographie, ne va cesser de gagner en importance dans les prochaines décennies. Le démographe Jean-Paul Gourévitch estimait, en 2019, que la communauté musulmane comptait entre 7 et 9 millions de personnes. L'institut Pew Research Center projetait, en 2017, que la France compterait, en 2050, entre 8,6 millions de musulmans, en cas d'arrêt total de l'immigration, et 13,2 millions, si celle-ci se poursuivait. Il ne s'agit que d'estimations... En effet, il est interdit en France d'effectuer des statistiques ethniques ou confessionnelles.

« Cette élection ne doit pas se faire sans les musulmans, qui sont plus que jamais concernés par l'avenir de la

France », affirmait le recteur de la mosquée de Lyon, Kamel Kebtane, dans un communiqué de presse, le 6 avril 2022. Une chose est sûre, pour les politiques, c'est un électorat sur lequel il faudra compter.